



Henri DEVIC

COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

L214

Association loi de 1908

Siège social : 4 Rue du Soleil
67204 ACHENHEIM

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Association L214

**4 Rue du Soleil
67204 ACHENHEIM**

SOMMAIRE

Rapport général du Commissaire aux comptes	02	à	06
ANNEXES :			
-Comptes annuels arrêtés au 31/12/2017	08	à	24
-Compte Emploi Ressources arrêtés au 31/12/2017 et notice	25	à	29
Rapport spécial sur les conventions règlementées	30	à	32



Henri DEVIC

COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



Henri DEVIC

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association L214 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01 janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, j'ai vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, j'atteste l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

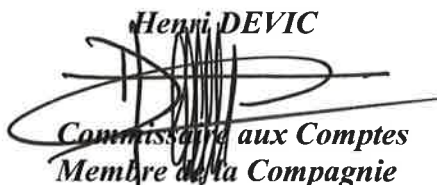
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Fait à Clermont l'Hérault le 08 juin 2018.

Henri DEVIC

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Montpellier

ANNEXES

COMPTES ANNUELS
ARRETES au 31/12/2017

ASSOCIATION L214

4 RUE DU SOLEIL

67204 ACHENHEIM

Bilan Association

Présenté en Euros

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	48 960	21 994	26 967	0,52	22 409	0,81
Autres immobilisations corporelles	94 116	28 294	65 823	1,27	11 276	0,41
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	15 600		15 600	0,30	3 810	0,14
TOTAL (I)	158 677	50 287	108 389	2,08	37 495	1,35
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	71 091		71 091	1,37	34 328	1,24
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés					1 680	0,06
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					534	0,02
. Personnel						
. Organismes sociaux	45 069		45 069	0,87	17 196	0,62
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 400		1 400	0,03	497	0,02
. Autres	4 579		4 579	0,09	1 326	0,05
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	4 918 936		4 918 936	94,56	2 670 309	96,32
Charges constatées d'avance	52 298		52 298	1,01	8 989	0,32
TOTAL (II)	5 093 373		5 093 373	97,92	2 734 860	98,65
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	5 252 050	50 287	5 201 762	100,00	2 772 355	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	110 655	2,13	110 655	3,99
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	1 651 013	31,74	616 291	22,23
Résultat de l'exercice	1 703 684	32,75	1 034 722	37,32
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	3 465 351	66,62	1 761 667	63,54
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	355 000	6,82	866 000	31,24
TOTAL (II)	355 000	6,82	866 000	31,24
FONDS DEDIES				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources	1 140 000	21,92		
TOTAL(III)	1 140 000	21,92		
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	2 346	0,05	960	0,03
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	35 329	0,68	44 923	1,62
Autres	203 737	3,92	98 805	3,56
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	241 411	4,64	144 687	5,22
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	5 201 762	100,00	2 772 355	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%		Total	%		Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:											
Ventes de marchandises	243 900		243 900	85,85		184 145	84,93		59 755	32,45	
Production vendue de biens											
Prestations de services	40 205		40 205	14,15		32 666	15,07		7 539	23,08	
Montants nets produits d'expl.	284 105		284 105	100,00		216 811	100,00		67 294	31,04	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:											
Production stockée											
Production immobilisée											
Subventions d'exploitation			65 289	22,98		28 477	13,13		36 812	129,27	
Cotisations			150 607	53,01		349 845	161,36		-199 238	-56,94	
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs											
Autres produits			4 234 247	N/S		2 333 331	N/S		1 900 916	81,47	
Reprise sur provisions, dépréciations											
Transfert de charges			1 895	0,67					1 895	N/S	
Sous-total des autres produits d'exploitation			4 452 038	N/S		2 711 653	N/S		1 740 385	64,18	
Total des produits d'exploitation (I)			4 736 142	N/S		2 928 464	N/S		1 807 678	61,73	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun											
Exédent transféré (II)											
PRODUITS FINANCIERS:											
De participations											
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif											
Autres intérêts et produits assimilés			12 488	4,40		2 834	1,31		9 654	340,65	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges											
Différences positives de change											
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement											
Total des produits financiers (III)			12 488	4,40		2 834	1,31		9 654	340,65	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:											
Sur opérations de gestion			3 513	1,24		10 945	5,05		-7 432	-67,89	
Sur opérations en capital						600	0,28		-600	-100,00	
Reprises sur provisions et transferts de charges			511 000	179,86		9 300	4,29		501 700	N/S	
Total des produits exceptionnels (IV)			514 513	181,10		20 845	9,61		493 668	N/S	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			5 263 144	N/S		2 952 142	N/S		2 311 002	78,28	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT											
TOTAL GENERAL			5 263 144	N/S		2 952 142	N/S		2 311 002	78,28	
CHARGES D'EXPLOITATION:											
Achats de marchandises			174 004	61,25		187 824	86,63		-13 820	-7,35	
Variations stocks de marchandises			-36 763	-12,93		1 191	0,55		-37 954	N/S	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			18 404	6,48					18 404	N/S	
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements											
Autres achats non stockés			49 011	17,25		9 393	4,33		39 618	421,78	
Services extérieurs			139 044	48,94		60 301	27,81		78 743	130,58	
Autres services extérieurs			732 490	257,82		467 538	215,64		264 952	56,67	
Impôts, taxes et versements assimilés			38 766	13,64		9 661	4,46		29 105	301,26	
Salaires et traitements			900 101	316,82		380 591	175,54		519 510	136,50	
Charges sociales			348 677	122,73		121 592	56,08		227 085	186,76	
Autres charges de personnel											
Subventions accordées par l'association											

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	25 567	9,00	13 301	6,13	12 266	92,22
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées	1 140 000	401,26			1 140 000	N/S
Autres charges	6 471	2,28	765	0,35	5 706	745,88
Total des charges d'exploitation (I)	3 535 773	N/S	1 252 158	577,53	2 283 615	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	19 113	6,73	1 750	0,81	17 363	992,17
Sur opérations en capital	1 773	0,62	4 709	2,17	-2 936	-62,34
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			658 350	303,65	-658 350	-100,00
Total des charges exceptionnelles (IV)	20 886	7,35	664 809	306,63	-643 923	-96,85
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)	2 800	0,99	454	0,21	2 346	516,74
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	3 559 460	N/S	1 917 421	884,37	1 642 039	85,64
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	1 703 684	599,67	1 034 722	477,25	668 962	64,65
TOTAL GENERAL	5 263 144	N/S	2 952 142	N/S	2 311 002	78,28
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat	293 565		220 099			
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL	293 565		220 099			
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole	293 565		220 099			
TOTAL	293 565		220 099			

ASSOCIATION L214

4 RUE DU SOLEIL

67204 ACHENHEIM

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euros

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 5 201 762,26 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 1 703 683,90 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29/05/2018 par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

L214 a perçu un financement accordé par l'Open Philanthropy Project pour un montant de 1 140 000 € Ces fonds ont été affectés en fonds dédiés et devront être utilisés sur 2018 et 2019.

Il n'existe pas d'autres événements significatifs

2 - Principes, règles et méthodes comptables**2.1 - Méthode générale**

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation**

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2.3 - Stocks :**

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

2.2.4 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.5 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.6 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

2.2.7 - Contributions volontaires :

Les contributions volontaires font l'objet d'une information dans le compte emplois et ressources.

2.3 - Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF****3.1 - Immobilisations :**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	60 152	84 885	1 961	143 077
Immobilisations financières	3 810	13 350	1 560	15 600
TOTAL	63 962	98 235	3 521	158 677

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt		724		724
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	9 917	12 781		22 698
Matériel de transport		734		
Matériel de bureau et informatique	16 550	9 582		26 132
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III				
TOTAL GENERAL (I+II+III)				

3.3 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	4 579
TOTAL	4 579

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise:				
Valeur du patrimoine intégré	110 655			110 655
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme (1)				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)				
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	110 655			110 655
Fonds associatifs avec droit de reprise:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)				
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	110 655			110 655

(1) Préciser que la ou les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association

(2) Dont réserve pour projet associatif

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**4.2 - Report à nouveau avant répartition du résultat**

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		1 651 012
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		
SOLDE		1 651 012

4.3 - Analyse des fonds dédiés

Nature des fonds	A l'ouverture	Aug. Engag. à réaliser s/ subv Attribuées	Diminutions fonds dédiés util. au cours de l'exercice	A la clôture	Dont part non mouvementée depuis au - 2 ans
SILICON VALLEY COMMUNITY FOUNDA		1 140 000		1 140 000	
TOTAL		1 140 000		1 140 000	

Les fonds perçus pour 1.140.000 seront utilisés sur l'exercice 2018 et 2019

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.4 - Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litiges	866 000		511 000	355 000
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II	866 000		511 000	355 000
TOTAL GENERAL (I+II)	866 000		511 000	355 000
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles			511 000	

4.5 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	2 346	2 346		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	35 329	35 329		
Dettes fiscales & sociales	203 737	203 737		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	241 411	241 411		

4.6 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes étab. de crédit	2 346
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	35 329
Dettes fiscales & sociales	102 298
Autres dettes	
TOTAL	139 972

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués**5 - Notes sur le compte de résultat****5.1 - Subventions reçues et fonds dédiés**

A la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée est inscrite en charges en « engagements à réaliser sur ressources affectées » et au passif du bilan en « fonds dédiés ». Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Au 31/12/2017 les fonds reçus inscrit en "Fonds dédiés sur dons manuels affectés" concernent des actions à réaliser sur 2018/2019.

5.2 - Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charge	
Charges exceptionnelles	
Sur opération de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	1 773
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	

Eléments significatifs ou importants à mentionner le cas échéant

6 - Autres informations**6.1 - Engagements et sûretés réelles consenties****6.1.1 - Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :**

Lister

Néant

6.1.2 - Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Lister

Néant

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
Total		

6.2 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

6.3 - Rémunération des cadres dirigeants

Les dirigeants ne sont pas rémunérés.

6.4 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres		
Non Cadres	30	
TOTAL	30	0

6.5 - Nature et évaluation des contributions volontaires

Des contributions en travail : bénévolat, personnel mis à disposition, temps non rémunéré consacré à la gestion de l'association par les membres de l'association : 16860 heures en 2016 pour 220k€ contre 22212 heures en 2017 pour 294k€

**COMPTE EMPLOI RESSOURCES ET NOTICE
ARRETE au 31/12/2017**

TABEAU DES RESSOURCES ET EMPLOIS - 2017

EMPLOIS	Emploi de 2017 = Compte de résultat	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2017	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2017 = compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2017
1- MISSIONS SOCIALES					
1.1 Réalisées en France	1 982 490 €	1 604 867 €	REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		2 627 667 €
- Actions réalisées directement	1 982 490 €	1 604 867 €	1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	4 360 020 €	2 328 184 €
+ Versements à d'autres organismes agissant en France	1 977 877 €	1 590 253 €	- 1.1 Dons et legs collectés	4 360 020 €	2 328 184 €
	14 613 €	14 613 €	- Dons manuels non affectés	3 220 020 €	1 188 184 €
1.2 Réalisées à l'étranger	0 €	0 €	- Dons manuels affectés	1 140 000 €	1 140 000 €
- Actions réalisées directement	0 €	0 €	- Legs et autres libéralités non affectés	0 €	0 €
- Versement à un organisme central ou d'autres organismes	0 €	0 €	- Legs et autres libéralités affectés	0 €	0 €
	0 €	0 €	1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0 €	0 €
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	147 255 €	147 255 €	2- AUTRES FONDS PRIVÉS	20 330 €	
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	0 €	0 €	3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	65 280 €	
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0 €	0 €	4- AUTRES PRODUITS	342 004 €	
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	279 715 €	279 715 €			
F- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	2 419 460 €	2 031 837 €	I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT	4 747 644 €	
III- DOTATIONS AUX PROVISIONS	0 €		II- REPRISES DES PROVISIONS	511 000 €	
III- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	1 140 000 €		III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	0 €	
IV- EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	1 699 184 €		IV- VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		0 €
V- TOTAL GÉNÉRAL	5 258 644 €		V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0 €	
VI- Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		0 €	VI- TOTAL GÉNÉRAL	5 258 644 €	2 328 184 €
VII- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		0 €			
VIII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		2 031 837 €	VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		2 031 837 €
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		3 815 851 €

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Missions sociales	275 893 €	Bénévoles	283 565 €
Frais de recherche de fonds	10 800 €	Prestations en nature	
Frais de fonctionnement et autres charges	7 282 €	Dons en nature	
Total	293 975 €	Total	283 565 €

Compte d'emploi des ressources 2017

Le compte d'emploi des ressources (CER) est une présentation adaptée du compte de résultat.

Il est obligatoire pour les associations faisant appel à la générosité publique afin d'assurer la transparence financière, notamment vis-à-vis des donateurs.

Il a été élaboré conformément aux dispositions du règlement n° 2008-12 du 7 mai 2008 du Comité de la Réglementation Comptable.

Le CER présente l'utilisation des ressources globales de l'association et donc la répartition de ces ressources entre missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement.

Les colonnes emplois et ressources collectées présentent un total identique au total des charges et des produits du compte de résultat.

La présentation des emplois suit une ventilation normée propre au compte d'emploi. Les colonnes affectations par emplois et suivi des ressources collectées permettent de présenter de façon lisible l'emploi des ressources issues de la générosité du public, collectées sur l'exercice ou provenant des fonds non utilisés les années antérieures.

Le résultat apparaissant au compte d'emploi des ressources est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat.

Cette annexe permet de présenter les résultats de la collecte de l'année au regard de l'utilisation des fonds. Toutefois, L214 réalise des missions dans la durée et en continu. Les fonds collectés durant l'année 2017 ne sont donc pas nécessairement utilisés cette même année, compte tenu du temps nécessaire pour organiser des campagnes. Réciproquement, certains des projets et enquêtes réalisés en 2017 ont été financés par des fonds collectés les années précédentes.

LES EMPLOIS

L214 réalise ses missions en France. L'association a pour objet de défendre les animaux, notamment ceux utilisés dans la consommation alimentaire, en révélant les pratiques qui leur nuisent dans nos modèles agricoles et alimentaires, en encourageant les solutions pour les faire disparaître.

Les missions sociales comprennent les dépenses opérationnelles directes et indirectes engagées pour la réalisation des actions.

1 - Missions sociales

Les principales missions sociales de L214 sont :

- de diffuser des informations via des enquêtes sur les conditions d'élevage, de transport ou d'abattage des animaux, sur l'impact de la production et de la consommation de produits animaux, sur les avancées en éthologie :

- auprès du grand public, tout en lui proposant des actions,
- auprès des plus jeunes (L214 Éducation),
- auprès des citoyens (Politique & animaux).
- d'encourager :
 - les entreprises agroalimentaires à modifier leur politique d'achat en bannissant les produits issus des formes d'élevage et d'abattage les plus cruelles (élevages intensifs, conditions d'abattage reconnues par la communauté scientifique comme sources de souffrances pourtant évitables), en réduisant la part de produits d'origine animale au bénéfice du végétal,
 - les élus à défendre les intérêts des animaux,
- de favoriser les alternatives végétales :
 - auprès du grand public (Vegan Pratique, Veggie Challenge),
 - auprès des restaurateurs en leur montrant l'intérêt et en les incitant à proposer des alternatives vegan dans leur offre (VegOresto),
- de provoquer la réflexion autour de la place accordée aux animaux dans notre société.

2 - Frais de recherche de fonds

L214 a consacré 6 % de ses dépenses de l'année 2017 (soit 147 255 €) à l'activité dite de « *recherche de fonds* », et plus particulièrement aux frais d'appel à la générosité du public – aucune dépense n'ayant été engagée pour la recherche d'autres fonds privés ou de subventions et autres concours publics.

Il s'agit essentiellement des salaires de l'équipe en charge des relations avec les donateurs et des développements informatiques en cours pour automatiser et simplifier la gestion des dons.

3 - Frais de fonctionnement

Il s'agit des frais de personnel et de structure non affectables aux missions sociales de l'association. Ils relèvent principalement des services informatiques et administratifs (gestion des ressources humaines, comptabilité), et représentent 12 % des ressources utilisées durant l'année 2017, soit 279 715 €.

4 - Engagement à réaliser sur ressources affectées

Il s'agit de dons effectués en faveur de projets qui seront réalisés en 2018 et 2019, donc comptabilisés en fonds dédiés : l'Open Philanthropy Project (OPP) a accordé un financement de 1 140 000 € à L214 pour lui permettre d'agir pour les poulets de chair, pour structurer des initiatives sur les campus universitaires et pour soutenir la consolidation de l'association.

LES RESSOURCES

Les ressources de L214 proviennent quasi exclusivement (98 %) des dons et des ventes de la boutique.

1. Ressources collectées auprès du public (dons et legs)

L214 développe depuis des années la collecte de dons auprès du grand public. Aujourd'hui, les dons représentent 92 % de ses ressources.

En 2017, L214 a reçu un don accordé par l'OPP pour un montant de 1 140 000 €, pour financer des projets qui seront menés en 2018 et en 2019.

2. Autres fonds privés

Les fonds privés issus du mécénat constituent un montant non significatif : ils représentent 0,4 % des ressources.

3. Subventions et autres concours publics

Le dispositif d'aides à l'embauche prévu par le décret n° 2016-40 du 25 janvier 2016, publié au JO du 26 janvier 2016, et modifié par le décret n° 2016-1952 du 28 décembre 2016, publié au JO du 30 décembre 2016, est enregistré au sens de la réglementation comptable en subventions publiques, de même que le dispositif de contrat unique d'insertion / contrat d'accompagnement à l'emploi (CUI-CAE), spécifique au secteur non marchand.

Au total, ces deux dispositifs contribuent pour 1,4 % aux ressources de l'association.

4. Autres produits

Il s'agit principalement des ventes de produits dérivés (274 484 €) réalisées *via* la boutique en ligne ou lors des différentes manifestations organisées par l'association.

5. Reprises des provisions

Il s'agit de la reprise des provisions pour risques constituées les années précédentes et devenues sans objet suite à la relaxe de l'association dans la procédure en diffamation engagée par Soulard, à la nullité de l'assignation en dénigrement engagée par Soulard et à la fin de la procédure engagée par l'abattoir de Houdan.

6. Contributions volontaires en nature pour l'année

L214 s'efforce de valoriser les nombreuses heures consacrées par ses membres bénévoles à la réalisation des actions de l'association. Plus de 22 000 heures bénévoles ont été dénombrées en 2017, valorisées à hauteur de 293 565 €.



Henri DEVIC
COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

L214

Association loi de 1908

Siège social : 4 Rue du Soleil
67204 ACHENHEIM

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Association L214

**4 Rue du Soleil
67204 ACHENHEIM**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2017



Henri DEVIC

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux adhérents,

En qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées. :

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il m'appartient, selon, les termes de l'article R612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I - Conventions nouvelles autorisées au cours de l'exercice :

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée aux cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Clermont l'Hérault le 08 juin 2018.

Henri DEVIC

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Montpellier